

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Avenue Charles Lermercier 19 boîte 1 Avenue Charles Lermercier 19 7850 Petit-Enghien Belgique

📌 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
27/11/2024

📅 Prochaine visite avant le:
27/11/2025

👤 Agent-visiteur:

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	[REDACTED]
Adresse	[REDACTED] Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Avenue Charles Lermercier 19 boîte 1
Adresse	Avenue Charles Lermercier 19 boîte 1 Avenue Charles Lermercier 19 7850 Petit-Enghien Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Avenue Charles Lermercier 19 boîte 1 Avenue Charles Lermercier 19 7850 Petit-Enghien Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	854418600
GRD	Ores
Type de locaux	Appartement Deux chambres

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	854418600
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25A 3P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	11,53
Description de l'installation	Coffret toilettes

Tableau(x) électrique(s)

Nombre	Protection	Section	Référence tableau
5	Fusible 16A	2,5	1
8	Fusible 15A	2,5	1
4	Fusible 10A	1,5	1
3	Minijump 16A	2,5	1
2	Minijump 25A	4	1
1	Minijump 20A	4	1

Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-030/6158047

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	11,53
Isolement ($M\Omega$)	20
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
C. Liaisons équipotentielles		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
	Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
G. Conducteur de protection		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Il est possible de que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.	RDE44
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes



Tableau 1

Libellé

Veillez remplacer le coffret et les protections, celui-ci ne permet pas le placement d'éléments de calibrage. Veuillez également équiper l'installation d'un différentiel général et d'un différentiel de protection de haute sensibilité

Photo



Libellé

Photo

Veillez remplacer les prises sans sécurité enfant



Libellé

Photo

Veillez effectuer la livraison équiopotentielle principales et supplémentaires



